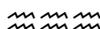


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **04 octobre 2017**
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Marie-Pascale STOEESLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, Véronique WETTLY-BANNWARTH, Jean-Luc FREUDENREICH, .

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

POINT 2 : Affaires patrimoniales et foncières

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération du 06 juin 2017 n° 3-4 ;

Vu les différents échanges de courriers intervenus depuis un an environ entre la commune et la société LOONIS Habitat, gérant de la SNC Pleine Vigne, représentée par M. Roland MUNIER, ce dernier ayant fait observer que des délaissés de voirie sis rue de Colmar et rue des Etourneaux (en l'occurrence les parcelles n° 817 et 824 sises en section 45, d'une superficie totale de 4,05 ares), demeurent non régularisés depuis l'achèvement d'une opération immobilière qu'il a menée à bien dans ce secteur voici 15 à 20 ans ;

Considérant qu'ont en effet été aménagés par la commune, sur ces emprises foncières, trottoirs et emplacements de stationnement, ayant vocation à être pleinement propriété communale ;

Considérant qu'un accord de principe a dernièrement été trouvé entre la commune et LOONIS Habitat, pour régulariser à l'amiable cette situation et éviter ainsi le recours à une fixation du prix par voie judiciaire ;

Considérant que cet accord de principe consiste en une acquisition par la commune des deux parcelles considérées, au prix global de 7 000,00 €, soit 1 728,39 € l'are, sous la condition expresse posée par M. MUNIER d'une signature rapide de l'acte de vente à intervenir ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. le Maire quant à l'historique du dossier et aux échanges intervenus ces derniers mois ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE l'acquisition amiable des parcelles suivantes, actuellement propriété de la S.N.C. Pleine Vigne, au prix global de 7 000,00 €, soit 1 728,39 € l'are :

- Parcelle n° 817 en section 45, d'une contenance de 3,91 ares ;
- Parcelle n° 824 en section 45, d'une contenance de 0,14 are ;

⇒ PRÉCISE que les frais d'acte, en sus, seront pris en charge par la commune ;

⇒ CHARGE Me Jean BURDLOFF, notaire à INGERSHEIM, de la rédaction de l'acte correspondant ;

- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en rapport à ce dossier, en particulier l'acte de vente considéré, répondant aux caractéristiques ci-dessus ;
- ⇒ DÉCIDE l'inclusion de ces emprises au sein du domaine public communal, à l'issue des démarches de transfert de propriété, et DEMANDE en conséquence au centre des impôts fonciers la mise à jour en ce sens du plan cadastral.

POINT 3 : Participation de l'Amicale des sapeurs-pompiers à l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2017 – budget général ;

Considérant qu'il est ainsi prévu de longue date que l'amicale des sapeurs-pompiers d'Eguisheim participe à l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention de type V.T.U (véhicule tout usage, ou toutes utilisations), au travers du reversement de l'intégralité du produit des recettes des entrées à la Fête des Vignerons 2017, dont l'association a assuré la tenue ;

Considérant le montant, désormais connu, de ce produit, s'élevant à 8 850,00 €, conforme aux estimations budgétaires faites en début d'année ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. Patrick HAMELIN, s'agissant du plan de financement de l'opération, lequel fait état par ailleurs du produit de la vente de l'ancien véhicule, prochainement réformé ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ ARRÊTE à 8 850,00 € la participation de l'amicale des sapeurs-pompiers d'EGUISHEIM à l'acquisition, en cours, d'un véhicule toutes utilités ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à émettre le titre de recettes correspondant ;
- ⇒ REMERCIE l'amicale des sapeurs-pompiers d'EGUISHEIM pour cette initiative, qui a favorisé, en début d'année, la décision du Conseil municipal de procéder à l'acquisition du nouveau véhicule.

POINT 4 : Décision modificative n° 2 au budget général 2017

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2017 – budget général ;

Considérant les menus ajustements qu'il serait nécessaire d'y apporter, pour les motifs indiqués ci-dessous ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE la décision modificative n° 2 suivante au budget général 2017 :

Dépenses de fonctionnement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
61558	011	Entretien de réparations sur autres biens mobiliers	+ 4 900,00 €	Réparation des horodateurs suite à effraction - dépense imprévisible par nature
6713	67	Secours et dots	+ 1 300,00 €	Affectation produit barbecue 2015
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 17 800,00 €	Pour l'équilibre entre sections
			+ 24 000,00 €	

Recettes de fonctionnement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
6419	013	Remboursements sur rémunération du personnel	+ 10 000,00 €	Prolongation au-delà des prévisions d'absences pour maladie ou A.T., d'où remboursements d'assurance supérieurs aux prévisions
7411	74	Dotation globale de fonctionnement	+ 9 700,00 €	Recette supérieure aux attentes
758	75	Produits divers de gestion courante	+ 3 000,00 €	Guirlandes lumineuses - Participation du Comité des Fêtes à la dépense
7713	77	Libéralités reçues	+ 1 300,00 €	Produit barbecue 2015
			+ 24 000,00 €	

Dépenses d'investissement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
21318	21	Constructions – autres bâtiments publics	+ 1 400,00 €	Travaux supplémentaires au clocher suite à inspection - constatations faites seulement lors du démontage de pièces, au cours d'une opération programmée
21318	21	Constructions – autres bâtiments publics	+ 700,00 €	Mise en place d'un store à l'office du tourisme - Changement d'imputation
2313	23	Immobilisations corporelles en cours – constructions	- 700,00 €	Réaménagement-extension de l'O.T. - Changement d'imputation
21568	21	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 12 800,00 €	Remplacement de trois poteaux d'incendie - dépense non prévue au budget, devenue nécessaire en cours d'année
21578	21	Autre matériel et outillage de voirie	+ 3 600,00 €	Acquisition de guirlandes électriques - dépense non budgétisée initialement
			+17 800,00 €	

Recettes d'investissement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+17 800,00 €	Pour l'équilibre de la section
			+ 17 800,00 €	

⇒ ACCEPTE en particulier également un don d'un montant de 1 204,51 € fait par le Comité des Fêtes d'EGUISHEIM, correspondant à la recette d'un barbecue public organisé en septembre 2015, ce produit étant prévu ci-dessus en recettes de fonctionnement dans la présente décision modificative, au compte 7713 "libéralités reçues".

POINT 5 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein de structures intercommunales

Commission Environnement et développement durable, fleurissement, espaces verts

M. Léonard GUTLEBEN rend compte de la teneur d'une récente réunion de la commission qu'il préside.

Ainsi que chacun peut l'observer depuis quelques jours, il signale qu'une nouveauté en matière de décoration de voirie vient de prendre forme, sur le thème de la détente, à hauteur de l'intersection de la rue des Fleurs avec la route de Wettolsheim.

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un projet de participation aux Journées d'Octobre de MULHOUSE, vise essentiellement à permettre au service technique de s'exercer à concevoir et à réaliser un massif original et de qualité dans des conditions particulières de délai, de dimensions et de lieu.

S'agissant du projet de restructuration de la roseraie du Parc du Millénaire, la réflexion préparatoire se poursuit, et associe une professeur du lycée horticole de WINTZENHEIM, avec lequel un partenariat s'est engagé voici quelques années. Deux agents du service technique ont fait part, à ce stade, de leurs propositions d'aménagement. Les meilleures idées seront intégrées au projet définitif, qui sera détaillé, chiffré et planifié dans le temps, en vue des décisions définitives à intervenir fin 2017/début 2018.

Il s'agit d'un projet d'ampleur, qui nécessitera, selon les estimations actuelles, plusieurs centaines d'heures de travail. La perspective d'un appui de bénévoles durant la prochaine journée citoyenne est encore à débattre. M. Christian BEYER s'enquiert du surcroît de temps de travail que requerra ce nouvel aménagement, il lui est confirmé qu'en effet un minimum d'entretien sera nécessaire chaque année, pour le résultat de qualité attendu.

L'aménagement projeté d'une gloriette dans le parc pourrait, par ailleurs, bénéficier d'un concours de l'AFPA (tout comme, d'ailleurs, l'intégration du pressoir sur la future placette du parking de la mairie).

M. GUTLEBEN détaille par ailleurs son projet d'acquisition de nouvelles poubelles, pour lequel un crédit de 6 000,00 € TTC est prévu au budget primitif, et qui se concrétisera prochainement. L'objectif principal est de renforcer l'offre disponible en volume, ce qui sera également atteint par la décision, prise récemment, de retirer les seaux des poubelles déjà en place, pour un gain unitaire de capacité de l'ordre de 50 %. Cette opération d'équipement complémentaire sera également l'occasion d'introduire des poubelles dédiées spécifiquement au recyclage. Enfin, M. GUTLEBEN signale que les couvercles des nouvelles poubelles seront multifonctions : éteignoir à mégots et distributeurs de sacs pour déjections canines y sont en effet intégrés.

Enfin, il sera remédié à un problème particulier, signalé par M. Jean-Luc FREUDENREICH, d'absence complète de poubelles place Charles de Gaulle, hormis celles de la cour de l'école élémentaire.

Commission Autorisations d'urbanisme, Patrimoine communal, voirie urbaine

Son président, M. Denis KUSTER, tient l'assemblée informée de l'avancement des démarches de conception du parking de la mairie, en lien avec les maîtres d'œuvre en charge de l'opération.

Les choix de divers matériaux sont en cours, des présélections ont été faites dans cette perspective. Une visite de réalisations comparables à OBERLARGUE, WITTERSDORF ou encore REMIREMONT est organisée prochainement pour éclairer au mieux les choix définitifs.

D'autre part, Mme Régine SORG invite à ne pas tarder à lancer la réflexion quant aux conditions dans lesquelles l'année 2018, qui sera celle de la réalisation de ces travaux d'ampleur, sera gérée sur le plan du stationnement des véhicules des visiteurs, et à anticiper pour gérer au mieux la diminution des recettes y afférentes.

M. KUSTER lui confirme qu'un phasage approprié sera mis en œuvre, de manière à ne pas nuire à la qualité de l'accueil et au nombre de places disponibles en haute-saison, période durant laquelle le chantier sera très certainement totalement interrompu. En complément, d'autres emprises foncières appropriées, comme le terrain de football de la rue de la 1^{ère} Armée par exemple, pourront être mobilisées en tant que de besoin.

Commission Finances et organisation administrative

M. Patrick HAMELIN informe le Conseil d'une procédure de recrutement en cours au sein du service administratif, avec effet prévu à la mi-janvier 2018, pour pourvoir à un prochain départ à la retraite.

Des difficultés persistantes de fonctionnement des WC publics de la place Unterlinden sont évoquées, une panne sur un monnayeur, coûteux à remplacer, ayant nécessité d'en rendre provisoirement l'accès gratuit dernièrement. La commission Finances sera amenée à statuer sur la suite à donner à un devis de remplacement obtenu. Ce dossier sera suivi avec attention, compte tenu des incidences en termes d'image pour la cité, tout comme les choix à opérer pour les futures toilettes du nouveau parking de la mairie.

Egalement en charge de la commission du Développement économique, M. HAMELIN évoque la perspective d'une prochaine réunion de ladite commission, au sujet de la zone artisanale envisagée dans le cadre du futur PLU révisé, afin d'alimenter la réflexion, en lien avec l'ADAUHR, quant à la meilleure solution juridique pour l'aménagement de cette future zone, qui suscite beaucoup d'attentes.

Commission Forêt – affaires cynégétiques

M. Marc NOEHRINGER, président de la commission Forêt, également en charge des affaires cynégétiques, indique avoir été contacté par M. Jean WAGNER, agriculteur en produits maraichers et fruitiers implanté à EGUISHHEIM, chemin Viehweg. Soucieux de l'environnement et du lien de son exploitation avec la nature, il a d'ores et déjà ceint ses parcelles de haies, et souhaite à présent recréer une mare le long de son champ, en rouvrant un fossé comblé de longue date longeant son terrain, sur une longueur d'environ 70 mètres. Il demande le concours de la commune pour la réalisation ou le financement de cette initiative.

L'hypothèse d'en demander la réouverture à l'exploitant agricole l'ayant comblé par le passé étant irréaliste, avant toute décision à ce propos, il y aura lieu de quantifier le coût d'un tel chantier, estimation pour laquelle le service technique pourra être mobilisé.

La possibilité, au vu du PLU, d'implanter des serres sur ce terrain est également discutée.

M. NOEHRINGER poursuit son intervention en évoquant les principaux contours d'un projet de plantation de haies, destinées à favoriser la fixation du petit gibier, sur le terrain jouxtant la station d'épuration intercommunale, propriété du syndicat mixte de traitement des eaux usées de la région des Trois Châteaux, à qui il reviendra de le valider définitivement.

M. GUTLEBEN l'informe que les responsables de la plateforme de compostage voisine, AGRIVALOR, seraient également disposés à accepter l'implantation de haies similaires sur leur propriété, côté nord, ce qui pourrait intéresser le GIC qui œuvre à ces mesures.

Enfin, il réitère également son appel à diligenter un entretien rapide de la parcelle communale boisée sise lieu-dit Neukuhweid, avant que des dégâts ne soient causés aux cultures voisines, dans l'éventualité de nouvelles chutes d'arbres, comme cela a déjà été le cas. Un appel pour trouver des personnes intéressées par cette exploitation pourra être lancé dans une prochaine lettre du Maire, sous condition que toutes garanties soient prises en termes réglementaire et d'assurances.

Commission Culture

Mme Hélène ZOUINKA, présidente de la commission, dresse un bilan satisfaisant du récent spectacle du 1^{er} octobre, "une comédie lyrique", de la talentueuse compagnie Sorella. La fréquentation, composée de bon nombre de locaux, était en effet très bonne, et les spectateurs présents ont été enthousiasmés par la représentation. Une suite du spectacle est d'ores et déjà en préparation, les artistes s'étant du reste déclarés prêts à revenir à EGUISHHEIM, le moment venu, pour le présenter.

Le prochain événement organisé sous l'égide de la commission Culture, indique Mme ZOUINKA, se tiendra le 14 octobre 2017, et consistera en un spectacle choral, à l'espace culturel les Marronniers, à 20h00, donné par le foyer les Sources, d'ORBÈY, et consacré au philosophe NOVALIS.

Affaires scolaires

Egalement en charge des Affaires scolaires, Mme ZOUINKA évoque l'action de la journée sans voiture, menée à bien par le Conseil municipal des jeunes (C.M.J.), qui a rencontré un vif succès également, puisque seulement deux voitures ont été dénombrées le matin à l'école.

Une cinquantaine de participants ont par ailleurs pris part au pédibus organisé pour l'occasion, soit la moitié des enfants scolarisés. Quatre parents d'élèves les avaient

accompagnés. Une reconduction plus régulière de l'opération est à l'étude, indique Mme ZOUINKA.

Les jeunes élus ont, par ailleurs, d'ores et déjà défini leur prochaine action, qui portera sur une action de sensibilisation au don du sang, en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang et l'association des donneurs de sang d'EGUISHEIM, présidée par M. Jean-Luc ENGEL.

Les jeunes du C.M.J. seront ainsi présents lors de la prochaine collecte de sang, le 17 novembre, l'idée étant de les sensibiliser dès le jeune âge à l'importance de ce geste et, au travers de leurs actions, de toucher également leurs parents.

P.L.U.

M. Henri VORBURGER questionne M. le Maire quant à la politique de diffusion de courriers adressés en mairie, lorsqu'il est précisé qu'ils sont destinés aux membres du conseil municipal, citant deux exemples récents de telles lettres non relayées aux élus.

À propos des deux courriers en question, M. le Maire précise qu'ils concernent la révision du PLU, et qu'il veille à ce que les informations se rapportant à ce sujet soient en premier lieu discutées au sein de la commission ad hoc, ce qui en l'occurrence est ou sera bien le cas, avant que le Conseil municipal n'en soit saisi.

Il explique par ailleurs souhaiter conserver la maîtrise de l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, et qu'il a parfois la désagréable impression que certains courriers, diffusés peu avant des séances, peuvent s'assimiler à une forme de pression.

Plus globalement, et sur le fond, s'agissant de la révision du PLU, M. EICHHOLTZER s'enquiert du rôle du Conseil municipal et du calendrier prévisionnel de sa ou de ses prochaines saisines. Il estime que les conseillers municipaux non membres de la commission auront besoin d'un temps de réflexion pour assimiler un dossier aussi lourd que celui-ci, et considère que les courriers tels que ceux évoqués précédemment les aideraient utilement à former leur opinion.

M. KUSTER, président de la commission PLU, rappelle pour sa part le rôle important dévolu à la phase d'enquête publique, au cours de laquelle chaque opinion ou demande, même individuelle, trouvera à s'exprimer.

Association des Plus Beaux Villages de France

M. le Maire rend compte aux élus de sa participation à une réunion de la commission Qualité de l'association des plus beaux villages de France, dont il est membre, et qui s'est tenue dernièrement à ROCHEFORT-EN-TERRE (élu "Village préféré des français" 2016).

Parmi les enseignements qu'il en tire, au regard des critères pris en compte au sein de l'association pour statuer quant à l'attribution ou à la conservation du label, il sensibilise les élus à la nécessité de veiller à la qualité des entrées d'agglomération, du petit

patrimoine, du mobilier urbain, à la qualité urbanistique et architecturale d'ensemble, ainsi qu'aux politiques menées en ce sens (chartes qualité...)

L'enfouissement des réseaux aériens, encore insuffisamment pratiqué à EGUISHHEIM en raison de coûts très importants, liés au pavage généralisé, est également un critère non négligeable, indique-t-il, tout comme la mise en lumière du patrimoine et la végétalisation. Dans ce dernier domaine, les tendances actuelles sont à l'aménagement, au pied des maisons, de parterres de plantes locales, plutôt qu'à une profusion de suspensions ou de contenants plus ou moins artificiels.

Enfin, il signale que l'année de la nouvelle expertise d'EGUISHEIM est désormais connue, ce sera en 2021 s'agissant des Plus Beaux Villages de France (mais dès 2018, pour mémoire, s'agissant du label "4 fleurs" des Villes et Villages fleuris).

Interventions diverses

- M. HAMELIN informe l'assemblée qu'a été décidée la mise en vente des anciennes chaises vertes de la salle polyvalente la Tuilerie, qui n'ont plus d'utilité. Sur les conseils de M. Christian BEYER, une trentaine sera préservée, à toutes fins utiles.

M. le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la préparation de la prochaine libération à prévoir des granges de la cour Ley, en vue de leur prochaine cession, et du hangar partagé actuellement par la CUMA et l'oenothèque du syndicat viticole, afin que puisse être aménagé, pour l'accès à cette dernière, un bel espace d'accueil.

Dès la fin du marché de Noël, les chalets qui y sont habituellement stockés ne devront ainsi plus y être entreposés, ce dont l'association des partenaires économiques sera rapidement tenue informée, comme le recommande M. NOEHRINGER.

Dans le même ordre d'idées, M. Bernard EICHHOLTZER fait part de ses craintes concernant le projet de parking jouxtant le hangar de la CUMA qui, tel que le prévoit M. BOESCH, l'acquéreur pressenti de l'ensemble immobilier de la Poste, ne lui paraît guère compatible, après réflexion, avec une mise en valeur adéquate de l'oenothèque. Dans le même ordre d'idées, M. Christian BEYER suggère pour sa part de faire pivoter ce parking de 90°, évitant ainsi au maximum tout surplomb de la galerie souterraine de l'oenothèque.

- Mme Rozenn RAMETTE s'enquiert du sens à donner, et de la réglementation applicable, s'agissant de la sonnerie des cloches de l'église paroissiale, tous les matins à six heures, qui peut s'avérer gênante pour certains riverains du centre-ville. Il s'agit en l'occurrence d'une ancienne tradition rurale, qui n'a pour l'heure jamais été remise en cause, lui est-il répondu.
- M. Christian BEYER interroge M. le Maire quant aux modalités d'exercice d'un certain nombre de prérogatives, dans des domaines de compétences spécifiquement rurales et viticoles, assurées habituellement par un agent de police municipale, actuellement absent de longue date. Il lui est répondu que, pour une bonne part d'entre

elles, les Brigades vertes, dont les agents sont agrémentés et assermentés, peuvent, au moins momentanément, y pallier.

L'agent en question approchant d'autre part de l'âge de sa retraite, il devra être veillé à ce qu'une transmission de ces savoirs à d'autres agents puisse intervenir en temps utile.

- Mme Rozenn RAMETTE questionne M. le Maire quant aux suites qu'il envisage de donner à un récent courrier que lui a fait parvenir le commandant de la brigade de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM, appelant M. le Maire à fermer plus régulièrement, notamment les week-ends, pour motifs de sécurité, les barrières pivotantes protégeant l'accès au centre-ville.

M. le Maire lui répond qu'il a en effet souhaité diffuser ce courrier auprès de tous les élus, commerçants et viticulteurs du centre-ville, pour rendre chacun attentif aux responsabilités qui pèsent sur ses épaules, qu'il entend pleinement assumer, en sa qualité de garant de la sécurité publique dans la commune.

La tenue d'animations au centre-ville nécessitera bien, à l'avenir, davantage de précautions, qui passeront en effet par des fermetures plus fréquentes des accès principaux à la vieille-ville qui, rappelle-t-il, n'empêchent nullement, pour autant, la desserte des propriétés du centre par ses habitants.

Toutefois, il veillera à associer le Conseil municipal aux décisions, et explique avoir l'intention de continuer à tenir compte, comme c'est déjà le cas, de la fréquentation réellement constatée dans la décision de fermer ou non les barrières. C'est ce souci de pragmatisme qui le fait pour l'heure associer les organisateurs de manifestations à la gestion de l'ouverture et de la fermeture des barrières, évitant ainsi des gênes non nécessaires.

Mme RAMETTE exprime des doutes quant à l'efficacité d'une telle mesure du point de vue de la prévention d'actes de terrorisme, seuls deux des cinq accès de la vieille-ville étant ainsi sécurisés.

M. Christian BEYER souligne, pour sa part, que les habitants du centre-ville ne pourront que regretter ces nouvelles et gênantes restrictions à la circulation. Il appelle également à ne pas organiser les manifestations systématiquement sur la Place du Château St-Léon, suggérant une meilleure utilisation de la Place du Marché aux Saules par exemple, ne générant pas les mêmes inconvénients et restrictions en termes de circulation.

Autres prochains événements et manifestations publiques évoqués en séance :

- Assemblée générale de l'association Ensemble – 6 octobre 2017 à 20h00 – VOEGTLINSHOFFEN ;
- Balade à vélo en direction de COLMAR, organisée par le collectif Eguisheim en transition, en partenariat avec l'association Exa Team Monocycle – samedi 21 octobre 2017 à partir de 10h00 – événement destiné à démontrer la facilité et la commodité de ce mode de déplacement doux, y compris pour un déplacement en ville ;

- Cérémonie du 11 Novembre : 09h30, messe, suivie à 11h00 de la cérémonie au Monument aux Morts ;
- Comédie de l'Est – 24 novembre 2017 à 20h00 – espace culturel les Marronniers ;
- Fête de la St-Nicolas : vendredi 8 décembre 2017 à 17h30 ;
- Concert de solidarité : 10 décembre 2017 à 17h00 – église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul ;
- Fête des Lumières – Ste Lucie : vendredi 15 décembre 2017 à 17h30 ;
- Concert des Noëlies – les Gentlemen singers de Prague : samedi 16 décembre à 20h30 – église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul.

Fin de la séance : 22h20.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

- POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017 ;
- POINT 2 : Affaires patrimoniales et foncières ;
- POINT 3 : Participation de l'Amicale des sapeurs-pompiers à l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention ;
- POINT 4 : Décision modificative n° 2 au budget général 2017 ;
- POINT 5 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein de structures intercommunales.

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées
par le Conseil municipal le 4 octobre 2017, point 1 à 5.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTS OU REPRESENTES**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
CENTLIVRE Claude, Maire		
ALAFACI Martine, 1 ^{ère} Adjointe		
KUSTER Denis, 2 ^{ème} Adjoint		
HAMELIN Patrick, 3 ^{ème} Adjoint		
ZOUINKA Hélène, 4 ^{ème} Adjointe		
GUTLEBEN Léonard, 5 ^{ème} Adjoint		
NOEHRINGER Marc		
HERZOG Éliane		
STOESSLE Marie-Pascale		
SCHNEIDER Michèle		
MERCIER André		
ZIMMERMANN Delphine		
SORG Régine		
BEYER Christian		
VORBURGER Henri		
EICHHOLTZER Bernard		
RAMETTE Rozenn		
WETTLY-BANNWARTH Véronique		
FREUDENREICH Jean-Luc		